



C'est un dispositif permettant d'apporter une sécurité nuit et jour à toute personne résidant à domicile. Le système se présente sous forme de bracelet ou de médaillon doté d'un bouton « alarme » qui permet d'alerter famille, voisins, amis ou secours. En effet, dès lors que le bouton d'alarme est déclenché, l'appel est transmis selon les systèmes soit à la permanence d'écoute (ouverte 24h/24 et 7jours/7) soit directement à la personne désignée (famille, voisin...) selon le système choisi.

Le Conseil Départemental 44 propose un système de téléassistance **VITARIS TUNSTALL**.

Le dossier est à retirer à la Mairie de la commune d'habitation de la personne concernée et à retourner au même endroit une fois complété ou la demande peut se faire en ligne :

https://www.loire-atlantique.fr/44/seniors-personnes-agees/la-teleassistance-pour-les-personnes-agees-ou-en-situation-de-handicap/c_1303271

Selon les opérateurs et les besoins des personnes, des services complémentaires peuvent être proposés : **Détecteur de chute, détecteur de fumée, géolocalisation, boîtier à clés.**

Il est également possible de faire appel à de nombreuses autres sociétés spécialisées dans la téléassistance (voir pages jaunes web). A titre d'exemple, la caisse de retraite du régime général CARSAT PDL fournit la **liste de ses prestataires conventionnés** sur son site internet (voir liste fournie en bas de page web) <https://www.carsat-pl.fr/home/retraites/pour-bien- vieillir--aide-et-conseils/etre-aide-a-domicile--vous-residez-dans-le-departement-44-53-72-ou-85.html>

Des aides au financement de l'installation et/ou l'abonnement à la téléassistance existent en fonction de la situation de la personne.

Renseignements possibles auprès du CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine.

Le portage de repas



Il s'agit de repas livrés au domicile et adaptés à un régime spécifique si besoin.

Certains services font appel à un diététicien pour l'élaboration des repas.

Différentes formules existent : nombre de composantes d'un repas, nombre de repas.

Les sociétés livrent les repas en liaison chaude ou froide.

Ayez aussi le réflexe de questionner sur votre commune :

- l'EHPAD local
- les commerces de proximité (charcutier traiteur, restaurateurs).

Des aides financières sous condition peuvent être octroyées. Les prérequis suivants devront être respectés : livraison effective à domicile et facturation.

Pour une recherche en proximité d'un service de portage de repas à domicile, le CLIC Vallée Clisson Sèvre et Maine tient à disposition une liste non exhaustive d'opérateurs locaux.